



**Plan d'accessibilité de  
l'Administration portuaire de  
St. John's  
2024-2027  
1er juin 2024**

# Table des matières

Message de l'Administration portuaire de St. John's	3
À propos du Port de St. John's	3
Définitions	4
Généralités	4
Coordonnées	4
Consultations	5

## Zones visées par le plan d'action en vertu

de la <u>Loi canadienne sur l'accessibilité</u>	6
1. Emplois	6
2. Environnement bâti	7
3. Technologies de l'information et des communications	8
4. Communications autres que l'information et technologies de communication	8
5. Conception et prestation des programmes et services	8
6. Approvisionnement en biens et services et installations	9
7. Transports	9
8. Dispositions de la réglementation de l'OTC en matière d'accessibilité	10

# Message de l'Administration portuaire de St. John's

L'Administration portuaire de St. John's (APSJ) s'engage à favoriser l'inclusion et l'accessibilité dans tous les aspects de ses activités en ce qui concerne les personnes handicapées, y compris nos employés, nos partenaires et tous les membres de la communauté portuaire.

L'APSJ est heureuse de partager son premier plan d'accessibilité, qui couvre une période de trois ans, conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, et s'engage à revoir et à mettre à jour son plan d'accessibilité de manière régulière. En créant et en réalisant les objectifs énoncés dans le présent plan, l'APSJ travaille de manière proactive à la mise en œuvre d'un processus visant à garantir que ses milieux de travail et ses services sont accessibles à tous. L'APSJ continuera d'être guidée par une collaboration et une mobilisation significative afin de s'assurer que nous progressons vers un avenir plus inclusif et accessible.

## À propos de l'Administration portuaire de St. John's

St. John's est une ville portuaire moderne héritière d'une riche histoire, devenue un pôle stratégique de transport international et un puissant moteur économique pour Terre-Neuve-et-Labrador. Le port est naturellement abrité et constitue une porte d'entrée entièrement intégrée qui soutient ses principales industries, crée des milliers d'emplois et accueille des visiteurs du monde entier.

Aujourd'hui, le Port représente un centre de services diversifiés pour le trafic de marchandises, l'approvisionnement et les services énergétiques extracôtiers, la maintenance et la réparation navales, la pêche et les navires de croisière, le tout avec un accès à un large éventail d'entreprises. Le vaste réseau d'entreprises opérant ici, associé aux possibilités de partenariat et de collaboration, rend le Port logistiquement efficace et hautement productif, assurant ainsi sa position en tant que porte d'entrée clé et centre d'excellence océanique.

L'APSJ est une agence fédérale chargée d'administrer les terres du Port de St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador. Elle est financièrement autonome et fonctionne comme une entreprise commerciale, réinvestissant tous ses bénéfices dans l'infrastructure et les opérations portuaires. L'APSJ est axée sur les solutions et s'engage à découvrir de nouvelles façons d'innover, de

collaborer et de s'améliorer pour s'assurer que le port continue à aller de l'avant en tant que communauté.

## Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent à l'ensemble du plan :

**Handicap** : Toute déficience ou différence dans les capacités physiques, mentales, intellectuelles, cognitives, d'apprentissage ou de communication. Les handicaps peuvent être permanents, temporaires ou évoluer dans le temps.

**Obstacle** : Tout élément - jugé physique, architectural, technologique ou attitudinal, basé sur l'information ou la communication ou résultant d'une politique ou d'une pratique - qui entrave la pleine et égale participation à la société des personnes présentant une déficience, notamment physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle, ou une limitation fonctionnelle.

**Accessibilité** : La conception de produits, d'appareils, de services, d'environnements, de technologies, de politiques et de règles d'une manière qui permet à toutes les personnes, y compris les personnes souffrant de divers handicaps, d'y avoir accès.

## Généralités

### Coordonnées

L'APSJ apprécie vos commentaires sur son plan d'accessibilité. Si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires de manière anonyme, vous n'avez pas besoin d'indiquer votre nom. Pour nous faire part de vos commentaires, demander des formats alternatifs du plan d'accessibilité ou obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous :

Adjointe de direction

Adresse électronique : [accessibility@sjpa-apsj.com](mailto:accessibility@sjpa-apsj.com)

Numéro de téléphone : 709-738-4782

Adresse : 1, rue Water, St. John's (T.-N.-L.)

Adresse postale : C.P. 6178, St. John's, (T.-N.-L.) A1C 5X8

# Consultations

Le plan d'accessibilité de l'APSJ a été élaboré conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. La Loi exige que l'APSJ consulte les personnes handicapées lors de l'élaboration de son plan d'accessibilité et de ses futurs rapports d'étape. Pour appuyer ces consultations, l'APSJ a retenu les services d'un cabinet d'experts-conseils spécialisé en matière d'accessibilité qui a mené des activités de consultation des organisations locales de défense des droits des personnes handicapées à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce cabinet d'experts-conseils dispose d'une expérience vécue du handicap et s'en est servi pour formuler ses recommandations pour ce plan ainsi que pour déterminer comment l'APSJ pouvait consulter les personnes en situation de handicap.

Ainsi, des efforts de consultation ont été déployés auprès d'intervenants externes, notamment l'Association des malentendants canadiens - division de Terre-Neuve-et-Labrador (AMEC-T.-N.-L.), Inclusion Canada - Terre-Neuve-et-Labrador et la Coalition of Persons with Disabilities - Newfoundland and Labrador. En mai 2024, une réunion virtuelle a permis d'obtenir une rétroaction sur les questions d'accessibilité lors de la visite des environs du port et sur les obstacles rencontrés, ainsi que sur les améliorations suggérées dans les domaines de l'emploi et de la communication.

Les parties prenantes ont fait part de leur point de vue et ont montré qu'elles souhaitaient que l'APSJ réussisse à apporter ces améliorations. Plus précisément, les commentaires concernant l'orientation et le manque de signalisation claire, la communication publique affichée dans des formats limités et la navigation sur le site Web du port ont été très utiles.

Tous les commentaires recueillis contribueront certainement à la création d'une image plus complète de l'état de l'accessibilité dans le Port de St. John's et nous permettront d'examiner les ressources existantes dont nous disposons, la façon dont les besoins des personnes en situation de handicap peuvent être alignés sur les projets que nous avons actuellement en cours et la façon de prendre en compte l'accessibilité dans l'attribution future des ressources. Tout cela se reflète dans les actions de notre plan et continuera d'évoluer au fur et à mesure que nous progresserons dans la réalisation de ces objectifs. Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont participé à ces consultations.

# Zones visées par le plan d'action en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité

Notre plan d'accessibilité souligne ce que nous ferons pour prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées dans les sept piliers suivants :

1. Emplois
2. Environnement bâti
3. Technologies de l'information et des communications
4. Communications autres que l'information et technologies de communication
5. Conception et prestation des programmes et services
6. Approvisionnement en biens et services et installations
7. Transports

Ce plan vise à fournir une feuille de route claire pour atteindre et mettre en œuvre nos objectifs d'accessibilité dans tous les domaines de nos activités en déterminant des améliorations spécifiques pour chacun des sept piliers et en fixant des échéances. Il s'agit d'un document perpétuel qui continuera à guider notre équipe vers des résultats tangibles et une amélioration continue.

<b>Horizon</b>	<b>Durée</b>
Court terme	D'ici deux ans
Moyen terme	D'ici cinq ans
Long terme	D'ici dix ans

## 1 Emplois

L'Administration portuaire de St. John's s'est engagée à éliminer les obstacles à l'emploi des personnes handicapées et à offrir un environnement de travail juste et équitable. Nous sommes une petite organisation comptant moins de 15 employés à temps plein. Conformément à sa Déclaration sur la diversité et l'inclusion, l'APSJ s'efforce de veiller à ce que les membres de son conseil d'administration et ses employés présentent des antécédents suffisamment diversifiés pour représenter les valeurs et les points de vue des collectivités qu'elle dessert et pour refléter pleinement la diversité de notre province unique. *Dans le cadre de notre engagement envers*

*l'équité, la diversité et l'inclusion, nous continuerons à prendre des mesures pour accroître la diversité de notre organisation par des efforts de recrutement parmi les peuples autochtones, les minorités visibles, les personnes handicapées, les membres de la communauté 2ELGBTQI+, les femmes et les personnes bilingues. La diversité des points de vue enrichit la prise de décision et renforce nos liens avec la communauté.*

Pour nos employés actuels et futurs, nous avons mis en avant les actions suivantes afin d'améliorer l'accessibilité au sein de l'APSJ.

<b>Élément</b>	<b>Horizon</b>
Élaborer une déclaration d'équité qui propose des mesures d'adaptation pour les demandeurs d'emploi et les candidats handicapés. Cette déclaration sera incluse dans toutes les offres d'emploi.	Court terme
Créer un document d'orientation sur la manière de recevoir et de traiter les demandes de mesures d'adaptation des employés.	Moyen terme
Fournir une formation à tous les employés et à la direction sur le handicap et l'accessibilité.	Moyen terme
Examiner la procédure de candidature pour s'assurer qu'elle est acceptée dans des formats accessibles.	Moyen terme
Examiner les offres d'emploi sous l'angle de l'accessibilité et mettre à jour les offres d'emploi afin d'y inclure des renseignements sur l'accès à des mesures d'adaptation au cours de la procédure d'entrevue.	Moyen terme

## 2 Environnement bâti

L'APSJ administre environ 50 acres de terrain. La plupart des terrains administrés par l'APSJ sont utilisés à des fins industrielles, notamment pour la manutention des marchandises, le stockage, le service et l'approvisionnement des navires, la manutention du poisson, l'entretien et la réparation des navires et l'industrie des navires de croisière internationaux. Le bâtiment administratif du Port est accessible, ce qui garantit l'accès et l'utilisation par toutes les personnes.

<b>Élément</b>	<b>Horizon</b>
Examiner les plans et procédures d'urgence pour s'assurer qu'ils tiennent compte des besoins des personnes handicapées, tant pour les employés que pour les membres du public.	Moyen terme

Réaliser un examen des espaces de travail des bureaux de l'Administration portuaire afin de repérer les obstacles à l'accessibilité pour les employés et les visiteurs et élaborer un plan pour supprimer ces obstacles.	Long terme
Examiner les zones du port accessibles au public (c'est-à-dire les zones que les passagers de croisière sont susceptibles de traverser) afin de repérer les obstacles pour les personnes handicapées et élaborer un plan pour supprimer ces obstacles dans la mesure du possible.	Long terme

### 3 Technologies de l'information et des communications

L'APSJ veillera à ce que les technologies et produits d'information et de communication soient accessibles à la fois aux employés et au public. À l'heure actuelle, notre seul produit TIC public est notre site Web principal, <https://sjpa-apsj.com/fr/>

Élément	Horizon
Réaliser un audit du site Web de l'APSJ destiné au public afin de s'assurer qu'il est conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG). Cet examen portera sur les textes, les vidéos, les images et les documents hébergés sur notre site Web.	Court terme

### 4 Communications autres que l'information et technologies de communication

L'objectif est de garantir des services et des espaces sans obstacle pour les personnes handicapées.

Élément	Horizon
Passer en revue les renseignements du site Web destinés au public (plutôt qu'aux activités de l'entreprise) et s'assurer que ces sections du site Web sont rédigées dans un langage clair et simple.	Moyen terme

### 5 Conception et prestation des programmes et services

L'APSJ vise à garantir que les personnes reçoivent des services accessibles. Dans le cadre de ce processus, nous continuons à évaluer les politiques et à veiller à ce que la conception et la fourniture des services soient développées en tenant compte de l'accessibilité.

<b>Élément</b>	<b>Horizon</b>
Procéder à un examen des services et de la communication offerts à l'industrie/aux entreprises afin de repérer les obstacles à l'accessibilité et d'élaborer un plan pour les supprimer.	Moyen terme

## 6 Approvisionnement en biens et services et installations

Le domaine de l'approvisionnement en biens et services et en installations fait référence à la manière dont l'APSJ acquiert des biens, des services et des installations qui peuvent être utilisés par les employés, les clients et le public.

L'APSJ vise à garantir que les biens qu'elle acquiert sont adaptés aux utilisateurs auxquels ils sont destinés et qu'ils répondent à leurs besoins spécifiques, en particulier lorsqu'il s'agit des employés.

<b>Élément</b>	<b>Horizon</b>
L'APSJ continuera à développer sa compréhension des procédures de passation de marchés accessibles par le biais de la consultation et de l'éducation.	Court terme
L'APSJ déterminera tout obstacle existant dans le cadre actuel de l'approvisionnement.	Moyen terme

## 7 Transports

L'APSJ ne fournit pas de services de transport directement aux employés ou aux locataires du port. Présentement, le bâtiment administratif du Port est accessible par véhicule privé, taxi, le service de transport en commun GoBus Accessible Transit de St. John's et Metrobus (le fournisseur de transport en commun public pour St. John's, Paradise et Mount Pearl). Metrobus indique que l'itinéraire desservant notre siège social situé au 1, rue Water est accessible aux fauteuils roulants, mais nous reconnaissons que des obstacles peuvent exister en dehors de l'accessibilité physique de l'itinéraire. Pour y remédier, nous travaillerons en permanence avec les employés pour déterminer les aménagements appropriés s'ils rencontrent des obstacles en matière de transport.

## 8 Dispositions de la réglementation de l'OTC en matière d'accessibilité

L'APSJ est assujettie au Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées de l'Office des transports du Canada (OTC). Ce règlement s'applique aux quais 9 à 11 et au quai 17 de l'APSJ, étant donné qu'il s'agit des seuls endroits où les passagers de croisière en transit peuvent traverser les installations portuaires.

L'APSJ surveillera régulièrement les règlements pour s'assurer qu'ils sont respectés, plus particulièrement en ce qui concerne l'article 170(1) du Règlement sur la formation du personnel en matière d'aide aux personnes ayant une déficience de l'OTC.